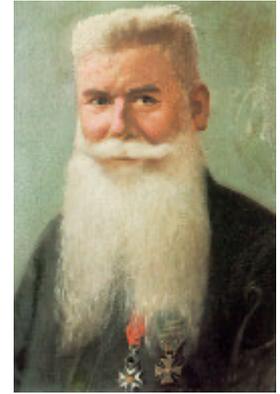




Association A.D.A.C. CROUY ST PIERRE UNC Georges Clemenceau

Né le 28 septembre 1841 à Mouilleron-en-Pareds, en Vendée, il fait des études de médecine et obtient son doctorat en 1865. Il exerce alors pendant près de 20 ans, en Vendée d'abord, puis à Paris où il est connu comme le "médecin des pauvres".

Très engagé sur le plan social, il se lance en politique. Député de la Seine dès 1870, puis ensuite sénateur du Var en 1902, il est nommé en 1906 ministre de l'Intérieur et président du Conseil, fonctions qu'il cumulera jusqu'en 1909.



Chef du gouvernement en 1917, il le reste jusqu'à la fin de la Grande guerre. Son programme de gouvernement tient, dit-il, en trois points : « [la guerre, la guerre et la guerre](#) », ce qui lui vaut le surnom de "Tigre" d'abord, puis de "Père la Victoire" à partir de 1918. Il meurt le 24 novembre 1929 à Paris.

Le père Daniel Brottier

Né à La Ferté Saint-Cyr (Loir-et-Cher) le 7 septembre 1876, le père Daniel Brottier est, aujourd'hui encore, une figure légendaire en France et dans le monde : bâtisseur de la cathédrale de Saint-Louis du Sénégal, célèbre aumônier militaire de la Grande Guerre, bienfaiteur des Orphelins Apprentis d'Auteuil et, surtout, fondateur de l'Union nationale des combattants.

Ayant reçu de ses parents une éducation chrétienne, il manifeste très tôt le désir de devenir prêtre. Après des études au petit puis au grand séminaire de Blois, il est ordonné en 1899, et commence alors par enseigner pendant trois ans au collège de Pontlevoy. Ayant émis le souhait d'être missionnaire, il est désigné par les Pères du Saint Esprit pour être vicaire à Saint-Louis du Sénégal. Rentré en France en 1906, pour raisons de santé, il est nommé vicaire général de Dakar, chargé de promouvoir le projet de la cathédrale du Souvenir africain à Saint-Louis du Sénégal.

A la déclaration de guerre en 1914, bien que réformé en 1901, il se propose comme brancardier-aumônier militaire volontaire. Le 26 août 1914 il rejoint la 26^e Division d'Infanterie où il fait preuve d'un courage magnifique pendant les trois années qu'il passe au front.

Il y reçoit cinq citations dont l'une à l'ordre de l'armée : « [Brottier Daniel, âme magnifique où s'allient harmonieusement l'ardeur du soldat et le dévouement du prêtre, figure légendaire du régiment dont il partage toujours les heures pénibles. Pendant les attaques des 1^{er} et 2 juin, à Troesnes, parcourait la ligne pour relever et secourir les blessés, allant les chercher en avant de nos postes, sous le feu des mitrailleuses et encourageant les combattants. Est resté à Troesnes malgré les relèves de bataillons, subissant, le 3, une nouvelle attaque et, dans les jours suivants, un bombardement très dur. Exerce l'influence la plus heureuse sur les combattants qu'il soutient moralement aux heures difficiles, par ses encouragements et son exemple](#) ».

En 1923 il dirige l'Œuvre des orphelins apprentis d'Auteuil et lui donne la notoriété dont elle jouit encore aujourd'hui. Le père Daniel Brottier meurt le 28 février 1936. Il est béatifié le 25 novembre 1984 par Sa Sainteté le pape Jean-Paul II.

Le 11 novembre 1918 à 10h40 quelque part dans les Vosges tombe le dernier soldat français de la guerre de 1914-1918. Ce même 11 novembre à 11h est signé dans la forêt de Compiègne, dans un wagon à Rethondes, l'Armistice mettant fin à la guerre la plus effroyable que l'espèce humaine ait connue. 15 jours après l'Armistice est créée l'**Union nationale des combattants**, citée dans le Journal Officiel du 11 décembre 1918. Elle est reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920. Georges Clemenceau et le révérend père Brottier, deux hommes aussi peu semblables que l'eau et le feu, en sont les fondateurs. Clemenceau remet au premier trésorier de l'UNC la somme de 100 000 francs or, provenant d'un don d'une mère, dont le fils est tombé au combat.

L'Union nationale des combattants (UNC) a, d'emblée, vocation à accueillir les anciens combattants mais aussi les veuves et orphelins de guerre.

Aumônier des soldats, le père Brottier donne à l'UNC sa raison d'être en demandant aux Poilus, la paix revenue, de rester "Unis comme au front". C'est lui qui insuffle à l'UNC les fondements spirituels, moraux, civiques et sociaux qui constituent aujourd'hui encore, et parce qu'ils sont toujours vrais, les valeurs de l'UNC.

Un comité provisoire est constitué, une structure nationale est créée pour mener à bien ce projet. Le général Léon Durand, héros du Grand Couronné de Nancy, tout récemment retraité, accepte d'en assumer la présidence. Des sections locales et des groupes départementaux se créent rapidement dans toute la France et outre-mer.

Les combattants de 1939-1945, ceux d'Indochine, d'Afrique du Nord, des théâtres d'opérations extérieurs (TOE), les Opex, les anciens du service militaire, tous soldats de la France, se retrouvent au sein de l'UNC dans le même esprit d'entraide et de camaraderie.

L'UNC est à l'origine de toutes les grandes avancées obtenues en matière de législation combattante, notamment :

- la création du Titre de reconnaissance de la nation (TRN) et l'accès à la retraite mutualiste dès l'obtention de ce titre,
- l'octroi de la carte du combattant (et de la croix correspondante), aux anciens combattants d'AFN, notamment aux rappelés, satisfaisant à certaines critères de séjour.
- la prorogation, au-delà du 2 juillet 1962 des conditions d'octroi de cette carte est encore une décision prise à la suite d'une proposition de l'UNC, comme la création de la barrette "missions extérieures" de la Croix du combattant volontaire, et l'inscription de la mention "AFN 1952-1962" sur les drapeaux et étendards des unités concernées.

L'UNC est fière de son action passée au profit du monde combattant. Elle est déterminée à poursuivre son combat pour défendre les intérêts matériels et moraux du monde combattant, et pour transmettre aux jeunes générations la mémoire des anciens qui se sont battus pour la défense des valeurs qui ont fait la grandeur et la gloire de la France.

Quels sont les buts poursuivis par l'UNC ?

L'UNC accueille toutes les générations du monde combattant sans distinction d'opinion, de race ou de religion pour :

- **rassembler** les hommes et les femmes qui ont porté l'uniforme pour la défense de la France pendant les conflits ou au titre du service national, les veuves d'anciens combattants et les veuves et orphelins de guerre,
- **maintenir** et développer les liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité qui existent entre tous ceux qui ont participé à la défense de la patrie,
- **agir** pour la défense les intérêts du monde combattant,
- **perpétuer** le souvenir des combattants morts pour la France,
- **contribuer** au devoir de mémoire et à la formation civique des jeunes générations,
- **participer** à l'esprit de défense par son témoignage et ses réflexions.